

DEPARTEMENT :  
AUDE.

Le Maire de QUILLAN,

ARRONDISSEMENT :  
LIMOUX.*VU* le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

Nos Réf. : PC/YG/CR

**Domaine : 1.**  
Commande Publique.*VU* la délibération en date du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal donne délégation à M. Le Maire afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leur avenant lorsque les crédits sont prévus au budget ceci pour des marchés ou accords-cadres dont le montant par marché est limité au seuil de 90 000 € HT,**Sous domaine : 1-4**  
Autres types de contrats.

Considérant que la commune dispose des contrats de location d'un parc photocopieurs avec l'entreprise SHARP

**OBJET :**Achat et contrat de  
maintenance d'un parc  
photocopieurs multifonction  
SHARP**DATE****12/04/2021**Certifié exécutoire par réception  
en Sous Préfecture le :**7 MAI 2021**

PHOTOCOPIEUR	LOCALISATION	CONTRAT	PRIX LOCATION/ TRIMESTRE	PRIX/100 COPIES	
				N/B	COULEUR
MX 3114 NSF	ETAT CIVIL	13/03/2021		0.442	4.54
MXB 355 WEU	COMPTABILITE	13/11/2018	93.00	0.406	/
MX 2614 NSF	LA FORGE	19/04/2017	113.00	0.422	4.002
MX 5070 NEU	URBANISME	30/05/2016	164.00	0.40	4.00
MX 5000 NSF	SECRETARIAT	30/05/2016	164.00	0.40	4.00
MXB 355 WEU	POLICE	13/11/2018	93.00	0.41	/
MXM 264 NSF	PRIMAIRE NICOLEAU	13/11/2014	122.55	0.445	/
MX 2651 EU	CCAS	11/06/2019	113.00	0.39	3.70
MX 2614	CALMETTE	16/10/2017	113.00	0.422	4.002

Considérant que plusieurs contrats arrivent à terme et que la commune souhaite harmoniser les dates d'échéance de l'ensemble des contrats de maintenance afin de faciliter la gestion du parc photocopieurs,

Considérant que la Commune a consulté le prestataire actuel afin qu'il formule une proposition en ce sens,

Considérant qu'une offre a été réceptionnée le 6 avril 2021 et qui se traduit comme suit :

PHOTOCOPIEURS	LOCALISATION	LOCATION	NBRE	PRIX/100 copies	
				N/B	COULEUR
MX 6071EU	URBANISME	1 726.00€ HT	1	0.30	3.00
MX 4071EU	ETAT CIVIL		1	0.30	3.00
MX 3071EU	ECOLES-LA FORGE- SECRETARIAT		5	0.30	3.00
MXC 304WEU	COMPTABILITE-POLICE- CAMPING - CCAS		4	0.30	3.00

Considérant que l'offre formulée correspond aux attentes de la commune et que les tarifs proposés sont inférieurs aux tarifs des précédents contrats,

**ARRÊTE****ARTICLE 1 :** Il est conclu avec SHARP Business Systems France, sise 12 rue Courtois de Vicose – CS 53646 à TOULOUSE 31036 cedex 1 :

- 1 contrat de location d'une durée de 21 trimestres pour un montant HT de 1 726.00€ soit 2 071.20€ TTC.
- 1 contrat de maintenance pour ces copieurs, d'une durée de 21 trimestres, sur la base de 0,0030 € HT la copie noir et blanc, et 0.030 € HT la copie couleur.

Ce contrat annule et remplace les contrats antérieurs à la date du 6 avril 2021.  
Le contrat de location ci-annexé définit les modalités de mise en œuvre de cette prestation.

**ARTICLE 2 :** Les dépenses seront imputées en section de fonctionnement du BP 2021 de la commune.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans la limite de deux mois francs suivant sa notification à l'intéressé.

**ARTICLE 4 :** M. le Directeur Général des Services et M. le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à QUILLAN, le 12 avril 2021.

Le Maire,  
M. Pierre CASTEL.

